

# Catalogue de services



Centre de Gestion 74

# Sommaire

<b>Présentation du CDG74</b>	<b>p. 3</b>
<b>Présentation des pôles du CDG74</b>	<b>p. 4</b>
Le pôle carrières / expertise juridique	p. 5
Le pôle santé au travail	p. 5
Le pôle RH et appuis aux collectivités	p. 5
Le pôle emploi et animation territoriale	p. 5
Le pôle moyens généraux	p. 5
<b>Nos prestations</b>	<b>p. 6</b>
La carrière des agents / juridique	p. 7
Ethique et dispositif d'alerte	p. 8
Assurances / Action sociale	p. 9
Accès à l'emploi	p.10
Conseil en évolution professionnelle et mobilité	p.12
Accompagnements et animation territoriale	p.13
La santé au travail, le maintien dans l'emploi	p.15
Le handicap	p.17
La prévention des risques professionnels	p.18
Le conseil médical	p.19
<b>Des projets d'avenir</b>	<b>p.20</b>
<b>Sur le terrain</b>	<b>p.21</b>
<b>Nos tarifs</b>	<b>p.22</b>
<b>Contacts</b>	<b>p.24</b>

# Présentation du CDG74

“ Le CDG74 s’adapte depuis plusieurs années aux besoins des collectivités. En dehors des missions obligatoires, le CDG74 a développé de nombreuses prestations facultatives.

Nous avons souhaité recenser dans un seul document toutes les offres de services du CDG afin d’en faciliter la connaissance et les modalités pratiques d’application.

Le CDG74 s’est installé dans de nouveaux locaux depuis le début d’année 2025 pour bénéficier de conditions de travail encore plus agréables et renforcer la collaboration entre services.

Ce catalogue s’inscrit dans cette démarche novatrice et de transparence des missions et des tarifs associés.

En matière de GRH, le CDG est un expert reconnu, un tiers de confiance qui a à cœur d’accompagner les employeurs publics. La complexité des procédures, les mutations et transformations de la société, nous ont conduits, depuis quelques années, à nous adapter aux demandes des collectivités. De nouveaux services sont nés, d’autres ont été renforcés ou organisés à l’échelle de la région AURA.

La diversité des besoins notamment en conseil, accompagnements ou médiation a profondément bouleversé l’offre des centres de gestion. Conscients des enjeux, les élus et les techniciens tant au niveau national que régional s’organisent pour offrir le meilleur service, qu’il soit spécifique ou mutualisé. Les CDG se sont dotés d’outils pour appuyer les collectivités qu’ils soient juridiques, techniques comme la Gestion Relation Collectivités, ou encore statistiques avec un open data permettant de fiabiliser des études territoriales chiffrées.

La mutualisation à l’échelle du département au travers des missions du CDG est sans nul doute une valeur ajoutée que personne ne remet en cause. La prise en charge de missions que les collectivités seules ne pourraient assurer garantit une homogénéisation des pratiques et surtout positionne le CDG comme un acteur important entre le local et le national.

Ce catalogue recense toutes les missions proposées pour les collectivités affiliées comme non affiliées vous permettant en un seul document d’avoir une vision globale.

Bonne lecture



Antoine de Menthon



# Présentation des pôles du CDG74

**30** élus siègent au Conseil d'Administration

Plus de **80** agents exercent leurs fonctions au sein des **5** pôles du CDG



## Le pôle carrières / expertise juridique

assiste les collectivités pour la gestion de leurs personnels, il assure la gestion administrative de la carrière des agents titulaires des collectivités et établissements affiliés au CDG, avec la tenue d'un dossier individuel pour chaque agent, il fournit un conseil statutaire aux collectivités, il intervient en matière de retraite, il assure le secrétariat des instances paritaires et consultatives : CAP, CCP, CST et conseil de discipline et il instruit les dossiers de médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

## Le pôle santé au travail

vous accompagne dans le développement d'une politique de santé proactive, vous assiste dans la mise en œuvre de bonnes pratiques auprès de vos agents et vous aide à garantir leur santé et leur sécurité au travail en amont et en aval avec une approche collective et individuelle. Ainsi, les services prévention des risques professionnels, médecine préventive, psychologue du travail, la cellule handicap et les instances médicales travaillent de concert pour la santé des agents territoriaux du département.

## Le pôle RH et appuis aux collectivités

propose d'assurer la préparation des paies des agents et des indemnités des élus, ainsi que les déclarations liées à la paie. Il accompagne les collectivités pour le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation. Il propose 3 contrats collectifs : assurance groupe des risques statutaires, convention de participation prévoyance et accord-cadre titres restaurant. Il propose des prestations adaptées aux besoins des collectivités en matière de gestion d'archives.

## Le pôle emploi et animation territoriale

gère la Bourse de l'emploi, il collecte et transmet les bilans sociaux et alimente l'observatoire régional de l'emploi. Il propose un service d'intérim : les missions temporaires et le secrétariat de mairie itinérant. Il accompagne les agents en questionnement sur leur carrière. Il assure le suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi : les FMPE. Il propose des accompagnements spécifiques : l'accompagnement des collectivités pour les recrutements, le conseil en organisation, le coaching...

## Le pôle moyens généraux

constitue un pôle support permettant le fonctionnement de l'établissement : espace d'information aux collectivités, secrétariat général, marchés publics, finances, communication, logistique, informatique, ... Ces services sont rattachés à la direction générale.

# Nos prestations

Découvrez plus de 37 services, répartis par thématiques, proposés par les équipes du CDG74 pour vous accompagner.

- La carrière des agents / juridique
- Ethique et dispositif d'alerte
- Assurances / Action sociale
- Accès à l'emploi
- Conseil en évolution professionnelle et mobilité
- Accompagnements et animation territoriale
- La santé au travail, le maintien dans l'emploi
- Le handicap
- La prévention des risques professionnels
- Le conseil médical

# La carrière des agents / juridique

## Gestion de la carrière

Le CDG74 vous accompagne dans les étapes clés de la carrière de vos agents, fonctionnaires et contractuels. Le logiciel AGIRHE vous permet de saisir et de suivre les évolutions de carrière des agents.

 **Contacts** : [carrieres1@cdg74.fr](mailto:carrieres1@cdg74.fr)  
[carrieres2@cdg74.fr](mailto:carrieres2@cdg74.fr)  
[carrieres3@cdg74.fr](mailto:carrieres3@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/deroulement-de-carriere/](http://cdg74.fr/deroulement-de-carriere/)

---

## Retraite CNRACL

En partenariat avec le CDG15, le CDG74 vous conseille en matière de retraite, organise des ateliers pratiques, des accompagnements individuels avec simulations et contrôle les dossiers réalisés par les collectivités affiliées.

 **Contact** : [retraites@cdg74.fr](mailto:retraites@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/retraite/](http://cdg74.fr/retraite/)

---

## Expertise juridique statutaire

Les juristes du CDG74 répondent à vos interrogations concernant la mise en oeuvre des règles statutaires de la fonction publique territoriale.

 **Contact** : [juridique@cdg74.fr](mailto:juridique@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/actes-rh-modeles/](http://cdg74.fr/actes-rh-modeles/)

---

## Secrétariat des instances consultatives

Le CDG74 assure le fonctionnement des instances qui doivent être obligatoirement consultées pour avis avant certaines décisions : commission administrative paritaire (CAP), commission consultative paritaire (CCP), conseil de discipline, comité social territorial (CST) et sa formation spécialisée.

 **Contact** : [cap@cdg74.fr](mailto:cap@cdg74.fr)  
[ccp@cdg74.fr](mailto:ccp@cdg74.fr)  
[cst@cdg74.fr](mailto:cst@cdg74.fr)  
[discipline@cdg74.fr](mailto:discipline@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/instances-consultatives/](http://cdg74.fr/instances-consultatives/)

# Ethique et dispositif d'alerte

## Dispositif de signalement

Ce dispositif permet aux agents d'une collectivité ou d'un établissement public, de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation, qu'ils en soient victimes ou témoins.

 **Contact** : [signalement@cdg74.fr](mailto:signalement@cdg74.fr)  
formulaire de saisine\*

 **Boîte à outils** : <https://www.cdg74.fr/signalement-alerte/>

\* Pour bénéficier du dispositif, la collectivité doit avoir transmis son arrêté d'adhésion

## Référent lanceur d'alerte

Le lanceur d'alerte est une personne physique, qui révèle ou signale de manière désintéressée un danger dont il a connaissance (crime, délit, conflit d'intérêts), enclenchant ainsi un processus de régulation, de controverse ou de mobilisation collective. Par cette action, il vise à mettre fin à une situation illégale ou irrégulière. Quand la procédure interne de recueil et de traitement des alertes le prévoit, il saisit le référent lanceur d'alerte du CDG.

 **Contact** : [deontologue@cdg74.fr](mailto:deontologue@cdg74.fr)  
formulaire de saisine

 **Délibération** : procédure de recueil à partir de  
10 000 habitants ou 50 agents

 **Boîte à outils** :  
<https://www.cdg74.fr/signalement-alerte/>

## Référent déontologue et laïcité

Ce référent a pour mission d'apporter au demandeur tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés par le statut général et apporte des réponses aux questions portant sur la laïcité. Il est également compétent pour rendre un avis sur certaines saisines d'employeurs territoriaux.

 **Contacts** : [laicite@cdg74.fr](mailto:laicite@cdg74.fr)  
[deontologue@cdg74.fr](mailto:deontologue@cdg74.fr)  
**Contact pour les élus** : Association des Maires

 Formulaire agent de saisine  
Formulaire collectivité de saisine  
Formulaire laïcité de saisine

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/deontologie-et-laicite/](https://www.cdg74.fr/deontologie-et-laicite/)

## Médiation et médiation préalable obligatoire

La médiation permet de résoudre à l'amiable des conflits, via l'intervention d'une tierce personne neutre, impartiale et formée, qui aide les parties à se confronter et exprimer leur point de vue avant toute saisine du juge administratif.

 **Contact** : [mediation@cdg74.fr](mailto:mediation@cdg74.fr)

 Modèle convention d'adhésion

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/mediation/](https://www.cdg74.fr/mediation/)

\* Pour bénéficier du dispositif, la collectivité doit avoir transmis la convention d'adhésion signée

## Assurance des risques statutaires : contrat groupe

En adhérant au contrat groupe souscrit par le CDG74, vous vous protégez contre les risques financiers découlant des droits statutaires liés aux absences pour raisons de santé de vos agents.

 **Contact** : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/assurance-des-risques-statutaires/](https://cdg74.fr/assurance-des-risques-statutaires/)

---

## Gestion de la convention de participation prévoyance

Le CDG74 vous propose un contrat au bénéfice de vos agents pour couvrir les pertes de salaires suite à une situation d'incapacité de travail, d'inaptitude, d'invalidité ou de décès.

 **Contact** : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/prevoyance/](https://cdg74.fr/prevoyance/)

---

## Action sociale - titres restaurants

En partenariat avec Edenred, le CDG74 vous propose de faire bénéficier à vos agents de titres restaurants, sous forme de tickets et/ou de carte de paiement.

 **Contact** : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/titres-restaurant/](https://cdg74.fr/titres-restaurant/)

# Accès à l'emploi

## Assistance au recrutement

A l'aide de méthodes et d'outils spécifiques, le CDG74 vous accompagne dans une ou plusieurs étape(s) de votre processus de recrutement tout en s'adaptant à vos besoins : analyse du besoin, élaboration du profil de poste, sélection des candidats, tests, prise de poste.

 **Contact** : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/outils-daide-au-recrutement/](https://cdg74.fr/outils-daide-au-recrutement/)

---

## Tutorat et mentorat

Le CDG74 met à votre disposition des tuteurs et des mentors afin d'accompagner vos agents, déjà en poste ou récemment recrutés. Ils permettent ainsi d'améliorer leur efficacité professionnelle, les aider à devenir plus autonomes, approfondir leurs connaissances et assurer leur montée en compétences.

 **Contacts** : 04 50 51 98 64  
[missionstemporaires@cdg74.fr](mailto:missionstemporaires@cdg74.fr)

---

## Bourse de l'emploi

Afin de favoriser la mobilité des fonctionnaires et d'attirer des profils vers la fonction publique territoriale, le CDG74 diffuse régulièrement des offres d'emploi des catégories A, B et C nécessitant un appel à candidature sur le site Emploi territorial.

 **Contact** : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

## Concours

Le CDG74 recense vos besoins liés aux concours. Pour une plus grande mutualisation des compétences dans l'organisation des concours et examens professionnels, les Centres de Gestion de la Région Auvergne/Rhône-Alpes ont décidé de réduire le nombre de centres organisateurs tout en conservant des centres d'examen répartis sur le territoire régional.

 **Contact :** CDG69  
04 72 38 49 50  
[cdg-aura.fr/](http://cdg-aura.fr/)

---

## Missions temporaires et SMI

Afin d'assurer les missions temporaires des collectivités, le CDG74 recrute des profils très diversifiés et notamment des secrétaires de mairies itinérants (SMI). Ces agents exercent une mission en collectivité de quelques jours à plusieurs mois en cas d'accroissement temporaire d'activité ou pour remplacer un agent indisponible.

 **Contact :** [missionstemporaires@cdg74.fr](mailto:missionstemporaires@cdg74.fr)

 **Questions :** [portail GRC](#)

---

## Apprentissage

Le CDG74 vous accompagne dans vos démarches de recrutement d'un contrat en apprentissage. Qu'il concerne le recrutement d'un étudiant ou d'une personne en situation de handicap, l'apprentissage offre à l'apprenti comme à son employeur de nombreux avantages. Le CDG74 est partenaire de deux formations.

 **Contact :** 04 50 51 98 64

 **Questions :** [portail GRC](#)

 **Boîte à outils :** [cdg74.fr/apprentissage/](http://cdg74.fr/apprentissage/)

# Conseil en évolution professionnelle et mobilité

## Atelier mobilité

Réalisé en petit groupe, il permet d'accompagner les collectivités dans la gestion des compétences de leurs agents et de favoriser leur évolution professionnelle (évolution d'emploi, mutualisation de services, mobilité, reclassement ...)

 **Contact :** 04 50 51 98 64

 **Questions :** [portail GRC](#)

---

## Bilan de compétences

Demandé par l'agent à son employeur ou directement proposé par ce dernier, ce bilan aide à faire le point sur les compétences, les aptitudes et les motivations de l'intéressé, afin de (re)définir un projet professionnel ou de formation.

 **Contact :** 04 50 51 98 64

 **Questions :** [portail GRC](#)

---

## Coaching

Le coaching est un accompagnement individuel, permettant à une personne de découvrir, mobiliser ou acquérir des ressources afin de résoudre une problématique et / ou mener à bien un projet via ses propres solutions.

 **Contact :** [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

 **Questions :** [portail GRC](#)

# Accompagnements et animation territoriale

## Conseil en organisation

Au travers d'un diagnostic, ce service fait ressortir les dysfonctionnements de votre organisation puis vous propose des solutions pour y remédier. Ce service vous permet également de recenser les compétences actuelles de vos agents et d'anticiper quelles seront les compétences nécessaires au bon fonctionnement de votre collectivité à l'avenir.

Contact : 04 50 51 98 50

Questions : [portail GRC](#)

## Manager de transition

Le service de managers de transition du CDG74 vous permet d'avoir recours temporairement à un DGS ou DGA. Les cadres expérimentés interviennent dans l'attente d'un recrutement, pour remplacer un agent temporairement indisponible, en soutien managérial ...

Contact : [missionstemporaires@cdg74.fr](mailto:missionstemporaires@cdg74.fr)

Questions : [portail GRC](#)



# Accompagnements et animation territoriale

## Vision territoire et RH

Ce service permet d'anticiper vos futurs besoins RH à travers l'analyse de données territoriales. Il permet d'exploiter vos données, notamment celles du Rapport Social Unique (RSU) pour objectiver vos prises de décisions.

 [Contact : rsu@cdg74.fr](mailto:rsu@cdg74.fr)

 [Questions : portail GRC](#)

---

## Atelier Rapport Social Unique (RSU)

Lors des ateliers RSU, tous les points essentiels permettant de compléter cette enquête sont abordés. C'est aussi le moment opportun pour poser vos questions et vous faire conseiller quant aux particularités de votre structure.

 [Contact : rsu@cdg74.fr](mailto:rsu@cdg74.fr)

 [Questions : portail GRC](#)

---

## Paie et ARE

Sur la base d'éléments transmis par votre collectivité, le CDG74 prend en charge la préparation des paies des agents de droit public et des indemnités des élus ainsi que les déclarations liées et instruit les dossiers d'aide au retour à l'emploi, dans le respect de la réglementation en vigueur.

 [Contact : paie-rh@cdg74.fr](mailto:paie-rh@cdg74.fr)

 [Questions : portail GRC](#)

---

## Archivistes itinérants

Le service des archivistes vous permet de gérer vos archives, papier ou numériques en assurant diagnostics, interventions sur place, actions de sensibilisation des agents ou élus, conseil en aménagement de locaux.

 [Contact : cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

 [Questions : portail GRC](#)

# La santé au travail, le maintien dans l'emploi

## Médecine préventive

Le service de médecine préventive a pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
medecine@cdg74.fr

---

## Visite médicale et entretien infirmier

Organisés à l'embauche, de manière périodique à la demande sur des situations spécifiques, ces rendez-vous sont proposés tout au long de la carrière des agents par l'équipe médicale du pôle santé au travail.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
medecine@cdg74.fr

---

## Actions sur le milieu du travail (AMT)

A travers différentes activités, les AMT permettent une approche au plus près du terrain, des agents et de leurs responsables afin de favoriser la sensibilisation aux risques et la prévention.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
medecine@cdg74.fr

# La santé au travail, le maintien dans l'emploi

## Aide à la prise en charge d'évènements traumatiques

Le CDG74 se mobilise rapidement en mettant en place différentes actions (hors démarche de soins) afin de vous accompagner dans la gestion de ces situations.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
medecine@cdg74.fr

---

## Psychologie du travail

Cette prestation, après orientation par une équipe médicale, apporte une aide à la compréhension et à la résolution de situations professionnelles problématiques et complexes. Les accompagnements sont individuels ou collectifs, à l'exception de toute démarche de soins.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
psychologie@cdg74.fr

---

## Maintien dans l'emploi et reclassement

Le CDG74 accompagne employeurs et agents dans toutes les étapes du maintien et du reclassement, lorsque des problèmes de santé durables viennent compromettre la pérennité d'un poste de travail.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
medecine@cdg74.fr

 **Boîte à outils :** [cdg74.fr/reclassement/](http://cdg74.fr/reclassement/)

## Accompagnement au recrutement

Le CDG74 vous informe et vous accompagne dans les démarches de recrutement de personnes en situation de handicap, sur des postes perennes comme sur des postes d'apprentissage.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
medecine@cdg74.fr

 **Questions :** [portail GRC](#)

 **Boîte à outils :** [cdg74.fr/handicap/](http://cdg74.fr/handicap/)

---

## Mobilisation du FIPHFP

Avec le soutien du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), le CDG74 accompagne les collectivités dans le dépôt des demandes d'aides financières, dans la déclaration annuelle obligatoire, ainsi que dans des actions de sensibilisation au handicap.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
medecine@cdg74.fr

 **Questions :** [portail GRC](#)

 **Boîte à outils :** [cdg74.fr/handicap/](http://cdg74.fr/handicap/)



# La prévention des risques professionnels

## L'inspection

Le service PRP assure dans les collectivités, la fonction d'inspection qui relève d'une obligation réglementaire de tout employeur territorial. L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) contrôle les conditions de travail et l'application de la réglementation en matière de santé sécurité, par le biais de visites d'inspection périodiques. Il fait état des non conformités observées, et propose des mesures destinées à préserver la santé et l'intégrité physique des agents.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
prevention@cdg74.fr

---

## Conseil aux collectivités

Le CDG74 conseille et accompagne les collectivités en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en répondant à leurs questions et en les accompagnant dans la mise en place d'actions de prévention.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
prevention@cdg74.fr

---

## Animation d'un réseau

Le CDG74 assure, via des évènements périodiques, l'animation du réseau des acteurs de la prévention au niveau départemental, autour de sujets transverses ou propres à une filière spécifique, définis selon les besoins des collectivités.

 **Contacts :** 04 50 51 86 70  
prevention@cdg74.fr

# Le conseil médical

Le conseil médical du CDG74 apporte des avis médicaux sur les dossiers des agents territoriaux des collectivités du département.  
Il se décompose en deux formations :

## Formation plénière

Cette instance, composée de médecins agréés et de représentants du personnel de collectivités ou d'établissements publics, rend des avis en lien avec les risques professionnels des agents, notamment dans le cadre d'accidents du travail et de maladies professionnelles, uniquement pour les agents affiliés au régime de la CNRACL.

 **Contacts** : [conseil-medical@cdg74.fr](mailto:conseil-medical@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/conseil-medical/](http://cdg74.fr/conseil-medical/)

---

## Formation restreinte

Cette instance, composée uniquement de médecins agréés, rend des avis préalables à certaines décisions prises par les employeurs publics sur la situation administrative des agents fonctionnaires ou contractuels, en cas de congé pour raison de santé.

 **Contacts** : [conseil-medical@cdg74.fr](mailto:conseil-medical@cdg74.fr)

 **Questions** : [portail GRC](#)

 **Boîte à outils** : [cdg74.fr/conseil-medical/](http://cdg74.fr/conseil-medical/)



# Des projets d'avenir

Partenaire de proximité, le CDG74 (s')investit dans plusieurs projets pour vous garantir accompagnement, expertise et valoriser votre collectivité.

Marque employeur

Déménagement de nos locaux à Pré Billy

Espace d'Information  
aux Collectivités

Réseaux sociaux

Label LUCIE

Outils GRC

Vidéos

Attractivité

Démarche Qualité

Conception, vente et animation du serious  
game «Nom de code A.G.E.N.T»

Intelligence artificielle

Foires aux questions

# Sur le terrain

Le CDG74 participe et organise plusieurs événements annuels afin de maintenir son attractivité et être au plus proche des collectivités.

Rendez-vous GRC en collectivités

Webinaires

Forums de l'emploi / 1 village pour des métiers

Rencontres statutaires

Journées d'information

Conférence Régionale de l'Emploi

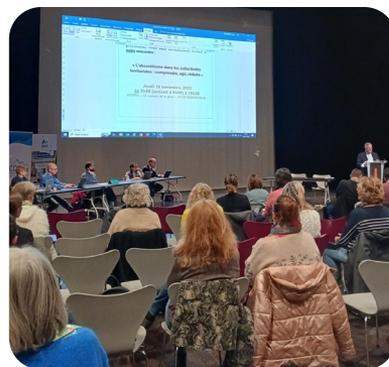
P'tits-déjeuners du management

Place de l'emploi

Journées de prévention

Forum des collectivités territoriales

Permanences médicales territorialisées ...



# Nos tarifs

## Collectivités affiliées

## Collectivités non affiliées

### La carrière des agents / juridique

Gestion de la carrière	Compris cotisation	X
Retraite CNRACL		Sur base convention socle
Expertise juridique statutaire		Sur base convention socle (nombre d'heures)
Secrétariat des instances consultatives		X

### Ethique et dispositif d'alerte

Dispositif de signalement	Compris - Conditionné à un arrêté confiant la mission au CDG	Compris dans médecine intégrée, sinon 240€ par pré-cellule et 1 000€ par cellule – Conditionné à un arrêté confiant la mission au CDG
Référent lanceur d'alerte	Compris - Conditionné à une délibération désignant le référent du CDG	Sur base convention socle (nombre de saisines, au-delà 45€ bruts/heure pour l'analyse et 70€ bruts/heure pour le traitement) Conditionné à une délibération désignant le référent du CDG
Référent déontologue et laïcité	Compris cotisation	Sur base convention socle (nombre de saisines, au-delà 60€ bruts/heure) – Conditionné à une convention confiant la mission au CDG
Médiation préalable obligatoire	Compris – Conditionné à une convention confiant la mission au CDG	Sur base convention socle (nombre de saisines, au-delà 60€ bruts/heure) – Conditionné à une convention confiant la mission au CDG
Médiation	60€ bruts/heure conditionné à la conclusion d'une convention spécifique	

### Assurances / action sociale

Assurance des risques statutaires : contrat groupe	Mise en place et gestion : 0,16 du TIB pour les agents CNRACL et 0,07% pour les agents IRCANTEC	
Gestion de la convention participation prévoyance	Frais de gestion compris	Prise en charge frais de gestion
Action sociale - titre restaurant		

### Accès à l'emploi

Assistance au recrutement (par candidat)	Test stratégique 480€ • Test classique 330€ • Test équipe 350€	
Tutorat et mentorat	9% des coûts réels de mise à disposition	
Bourse de l'emploi	Compris cotisation	X
Concours		
Missions temporaires et SMI	SMI/personnel itinérant : 475€/journée • 255€ / ½ journée AGDI : Coût réel + 9% frais gestion	

### Conseil en évolution professionnelle et mobilité

Atelier mobilité	1 900€ (idem collectivités adhérentes au socle commun)	1 900€ + 110€ d'entretien exploratoire
Bilan de compétences	1 725€	1 725€ + 110€ d'entretien exploratoire
Coaching	200€ séance de 2h tous frais inclus	

### Collectivités affiliées

### Collectivités non affiliées

#### Accompagnements et animation territoriale

Conseil en organisation	Journée : 720€ • ½ journée : 450€	
Manager de transition	Sur devis en fonction de l'agent recruté	
Vision territoire et RH	Rapport simplifié inclus dans la cotisation • Rapport détaillé : 3 000€	
Atelier RSU	120€/collectivité	
Paie et ARE	Paie : Création agent 22€ • Bulletin mensuel 12€ ARE calcul : 150€/dossier • 35€ ou 55€/mois/alloc. selon situation	
Archivistes itinérants	Diagnostic (forfait journalier) 300€ • Mission journée : 405€ • Mission ½ journée : 210€	

#### La santé au travail, le maintien dans l'emploi

Conv. intégrée (médecine + PRP + psy.)	Taux de cotisation selon masse salariale • Visite annulée : 80€	
Médecine préventive	Taux cotisation : 0,42%	
Visite médicale et entretien infirmier	Compris cotisation Visite annulée : 80€	160 € par visite y compris annulation Vaccination 22 € hors coût vaccin Ergonomie : 100€/heure
Actions sur le milieu du travail (AMT)		
Aide à la prise en charge évènements traumatiques	- Si adhérent assurance statutaire : prise en charge assureur sous réserve d'assurer le risque de MO ou à défaut AT - Autres cas : prise en charge par le psychologue du CDG74	X
Psychologie du travail	700€/jour ; 400€ / ½ journée et 90€/heure	
Maintien dans l'emploi et reclassement	Couverts par la convention FIPHFP/CDG74	CME : 900€/dossier • 65€/h pour l'accompagnement aux préconisations PPR : 1 000€/dossier avec médecin CDG ; 1 500€/dossier avec médecin non CDG • 350€ RDV de suivi

#### Le handicap

Accompagnement au recrutement	Couverts par la convention FIPHFP/CDG74	X
Mobilisation du FIPHFP		

#### La prévention des risques professionnels

L'inspection	Taux de cotisation selon masse salariale :	
Conseil aux collectivités	0 à 20 : 0,27% de la masse salariale • 21 à 50 : 0,22% • 51 à 100 : 0,17% • 101 à 200 : 0,10% • 201 à 500 : 0,07% • 501 et + : taux individuel	
Animation d'un réseau		
Prestations complémentaires	1 100€/journée • 650€/½ journée	

#### Le conseil médical

Formation plénière	Compris cotisation	Convention sur la base du socle commun avec tarif adapté
Formation restreinte		

Plus de 80 experts  
à votre service

## Contacts

-  04 50 51 98 50
-  [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)
-  [www.cdg74.fr](http://www.cdg74.fr)
-  [Portail GRC](#)
-  44 rue du Galéron  
74 370 ANNECY



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

